

Chaque salarié dispose d'un certain nombre d'avantages, d'aides ou de capital avec les contrats Santé ou Prévoyance, les Accords d'Entreprise, la convention collective ou du fait de l'employeur...

Encore faut-il savoir que cela existe !

L'UDPA vous a préparé cette fiche non exhaustive pour vous aider à vous repérer.

1 AIDES DÉCOULANT D'ACCORDS D'ENTREPRISE OU DE BRANCHE

Un certain nombre d'aides sont issues des accords d'entreprise ou de branche **négociés par vos représentants syndicaux** :

Mission Inclusion

Cellule mise en place du fait de l'accord Handicap, à contacter en cas de handicap reconnu, pour bénéficier de certains aménagements au poste de travail et en télétravail : écrans, lumières, logiciels, mobilier ..., prise en charge de frais complémentaires sur certains surcoûts liés aux transports, aide au déménagement.

En savoir plus [ICI](#)

Aidants familiaux

Un accord d'entreprise centralise les diverses mesures possibles en faveur des aidants familiaux : aménagement temporaire du télétravail, des horaires, du temps partiel, des congés supplémentaires ... En savoir plus [ICI](#)

A noter que B2V prévoit aussi des aides pour les proches aidants: la notice est [ICI](#) et le guide [ICI](#).

Les congés exceptionnels

Congés familiaux, bébé/enfant malade, assistance à un proche, diplômés, issus de l'accord groupe et de la convention collective nationale et à trouver [ICI](#).

Cellule d'écoute psychologique

En cas de période difficile dans sa **vie personnelle ou professionnelle**, un numéro d'écoute gratuit et librement accessible par téléphone a été mis en place dans le cadre de l'accord Qualité de Vie au Travail. Ce numéro permet de joindre une équipe de professionnels de l'écoute psychologique, 24h sur 24, 7 j sur 7, au 01 55 92 17 53.

En savoir plus [ICI](#)

2 AIDES DÉCOULANT DES CONTRATS SANTÉ / PRÉVOYANCE

Coups de pouce aux jeunes

Sur le site de [B2V](#) (gestionnaire du régime de retraite complémentaire), on trouve des dispositifs d'aide, méconnus, à destination des [jeunes](#) sous certaines conditions :

- Bourse d'études supérieures (post-baccalauréat) : B2V peut octroyer une aide pour des parents actifs ou retraités de la CCN Assurance, ayant des enfants inscrits dans un établissement d'études supérieures.
- Aide à l'équipement pour les études professionnelles: B2V peut octroyer des aides pour des parents actifs ou retraités de la CCN Assurance, dont les enfants sont inscrits dans une filière d'enseignement professionnel du second degré (CAP, BEP, BT ou Bac PRO).
- Pour les jeunes salariés recrutés en CDI, il existe une aide à l'installation dans la vie active de 500€.

Bienveillance Maladies Graves

Garantie du contrat prévoyance d'AXA, anciennement limitée aux cancers et étendue en 2020 à 6 autres pathologies, pour le salarié et ses ayants droits :

- Un capital pour couvrir les restes à charge ou la perte de revenus.
- Organisation d'un second avis médical.
- Un soutien matériel et psychologique.

Plaquette disponible [ICI](#)

Angel et Téléconsultation médicale

Inclus dans la complémentaire santé :

- Le site [Angel](#) permet d'obtenir des conseils questions médicales ou sociales.
- La téléconsultation permet de consulter par téléphone ou vidéo des médecins généralistes inscrits à l'Ordre des Médecins au +33 1 55 92 27 54 ou par vidéo via le site [angel.fr](#).

Capital décès

Le contrat de prévoyance AXA garantit aux proches le versement d'un capital en cas de décès. Si vous ne souhaitez pas que la clause bénéficiaire standard contractuelle soit appliquée, il faut préciser les [bénéficiaires](#).

Divers

Santésens (tensiomètre), Abbott Freestyle Libre (auto surveillance diabète), puériculture (conseil dans la semaine de sortie de la maternité) ([voir tableau des garanties](#))...

Votre avis nous intéresse, répondez à ce cours sondage [ICI](#)

3 LES AIDES SPÉCIFIQUES

Décisions unilatérales de l'employeur

Congés d'accueil de l'enfant

Congé complémentaire pour le co-parent, indépendant du lien de filiation avec l'enfant qui vient de naître, d'une durée maximale de 25 jours calendaires (samedi, dimanche et jours fériés compris) ou 32 jours calendaires en cas de naissances multiples..

Informations [ICI](#)

Crèches

Des places sont disponibles dans le réseau Babilou & Crèches Partenaires. Une campagne d'inscription annuelle en début d'année (entre le 31 janvier au 20 février en 2022) pour les salariés :

- En CDI.
- Ayant soit un conjoint avec une activité professionnelle, soit assurant seul l'éducation de l'enfant.

Une commission détermine les salariés parents bénéficiaires au regard des capacités d'accueil et des critères d'éligibilité.

Informations disponibles auprès d'un conseiller Babilou inscription.axafrance@babilou.com et dans un guide [ICI](#)

CESU préfinancé

Chèque Emploi Service Universel : vous pouvez commander jusqu'à 600 € subventionnés à hauteur d'un tiers par AXA. La commande se fait 2 fois par an en Janvier et Juin.

Bilan de santé

C'est une nouveauté sur laquelle l'UDPA n'a pas encore de retours. Bilan de santé digitalisé pour les salariés en CDI de moins de 40 ans tous les 2 ans, et un bilan en présentiel pour les plus de 40 ans tous les 4 ans. Le temps consacré au bilan sera traité au même titre que le temps passé pour une visite médicale réglementaire.

Inscription pour les franciliens sur Doctolib, et sur liste d'attente via l'adresse bilans@ellasante.paris.

Pour les provinciaux au 09 53 02 03 09 ou axabilan@france-surgery.com.

Service social -> obligation liée à la loi de 1942

Sur les sites AXA, le service social vous écoute, informe, oriente et facilite les procédures auxquelles vous êtes confrontés, principalement dans les domaines suivants : budget, famille, handicap, logement, santé, travail.

Coordonnées et permanences en fonction des sites à trouver dans ONE [ICI](#)

Aide aux logements -> dispositif obligatoire depuis 1953

Via [Action Logement Services](#) :

- demande de logement social ou intermédiaire.
- demande de prêt-Accession, de prêt-Travaux.
- demande de résidence secondaire temporaire.
- Avance LocaPass : prêt permettant de financer le dépôt de garantie.
- VISALE : garantie loyers impayé gratuite pour louer dans le privé.
- MobiliJeune : Participation au loyer pour les alternants de moins de 30 ans.
- MobiliPass : aide à la recherche d'un logement et installation en cas de mobilité professionnelle.



L'UDPA à votre service,
n'hésitez plus à nous
contacter
service.udpa@axa.fr

Sur les avantages décidés unilatéralement par l'entreprise, l'UDPA regrette une certaine opacité de la part de la direction : places réelles, nombre de bénéficiaires au final, budget alloué ?

La transparence permettrait de passer de l'effet d'annonce à l'affirmation de la volonté d'améliorer réellement la vie des salariés.

VOS ÉLUS UDPA RÉPONDENT À VOS QUESTIONS.

Pourquoi ne pas nous contacter et nous rejoindre!

Hassan AKID	51 99 54	Sophie DUMAS	52 87 35	Nathalie PACITTI-DIAZ	57 52 02
Gilles BARY	54 48 02	Sylvaine HARDY	07 80 97 65 88	Jean-Marc PAGAU	52 87 81
François BLANCHECOTTE	06 19 11 87 43	Yassine KHESSOUMA	58 96 82	Françoise SALA	58 46 33
Xavier BOULLY	06 40 46 29 16	Anne-Charlotte LAUMONIER	06 07 56 95 64	Giulia SCHUMACHER	06 76 71 38 06
Yves BRETEL	56 05 45	Dominique LE GALL	06 21 44 39 36	Moussa TOURE	51 17 32
Pierre CLERC	06 98 53 73 00	Marie-Laure MARCHAND	06 88 53 25 47	Jean-Pierre VASSARD	52 72 29
Michel COLIN	01 47 74 02 19	Corinne MARZOLF	57 52 76		
Patricia DUMAS	51 06 92	Katy NATIVEL	02 62 30 83 39		

Pourquoi pas vous ?